

Nouvelle face nationale de pièces en euros destinées à la circulation

(2014/C 185/04)



Face nationale de la nouvelle pièce commémorative de 2 euros destinée à la circulation et émise par la France

Les pièces en euros destinées à la circulation ont cours légal dans l'ensemble de la zone euro. Afin d'informer le public et toutes les parties concernées qui doivent manipuler les pièces, la Commission publie une description des dessins de toutes les nouvelles pièces ⁽¹⁾. Conformément aux conclusions adoptées à ce sujet par le Conseil le 10 février 2009 ⁽²⁾, les États membres de la zone euro et les pays qui ont conclu un accord monétaire avec l'Union européenne prévoyant l'émission de pièces en euros sont autorisés à émettre des pièces commémoratives en euros destinées à la circulation sous certaines conditions, notamment qu'il s'agisse uniquement de pièces de 2 euros. Ces pièces ont les mêmes caractéristiques techniques que les autres pièces de 2 euros, mais un dessin commémoratif hautement symbolique au niveau national ou européen illustre leur face nationale.

Pays émetteur: France.

Sujet de commémoration: lutte contre le sida à travers la Journée mondiale contre le sida.

Description du dessin: le ruban rouge, symbole de la lutte contre le sida, figure sur la face de la monnaie. Créé à l'initiative du Visual AIDS Artists' Caucus et du peintre américain Frank Moore, le ruban rouge, qui se porte près du cœur pour symboliser la solidarité avec les malades, a la forme d'un V inversé. Il a vocation à se porter un jour en V, qui signifie la victoire contre la maladie. Trois rubans sont présents sur la face. L'un d'entre eux est dans le sens classique et colorisé en rouge pour les versions brillant universel (BU) et belle épreuve (BE). Les deux autres rubans retournés, associés à la présence de deux V, viennent renforcer la symbolique de la victoire tant espérée. Le 1^{er} décembre, date de la Journée mondiale de lutte contre le sida de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), est présente en haut de la pièce.

L'anneau externe de la pièce représente les douze étoiles du drapeau européen.

Volume d'émission: 3 millions de pièces.

Date d'émission: novembre 2014.

⁽¹⁾ Pour les faces nationales de toutes les pièces émises en 2002, voir le JO C 373 du 28.12.2001, p. 1.

⁽²⁾ Voir les conclusions du Conseil «Affaires économiques et financières» du 10 février 2009 et la recommandation de la Commission du 19 décembre 2008 concernant des orientations communes pour les faces nationales et l'émission des pièces en euros destinées à la circulation (JO L 9 du 14.1.2009, p. 52).